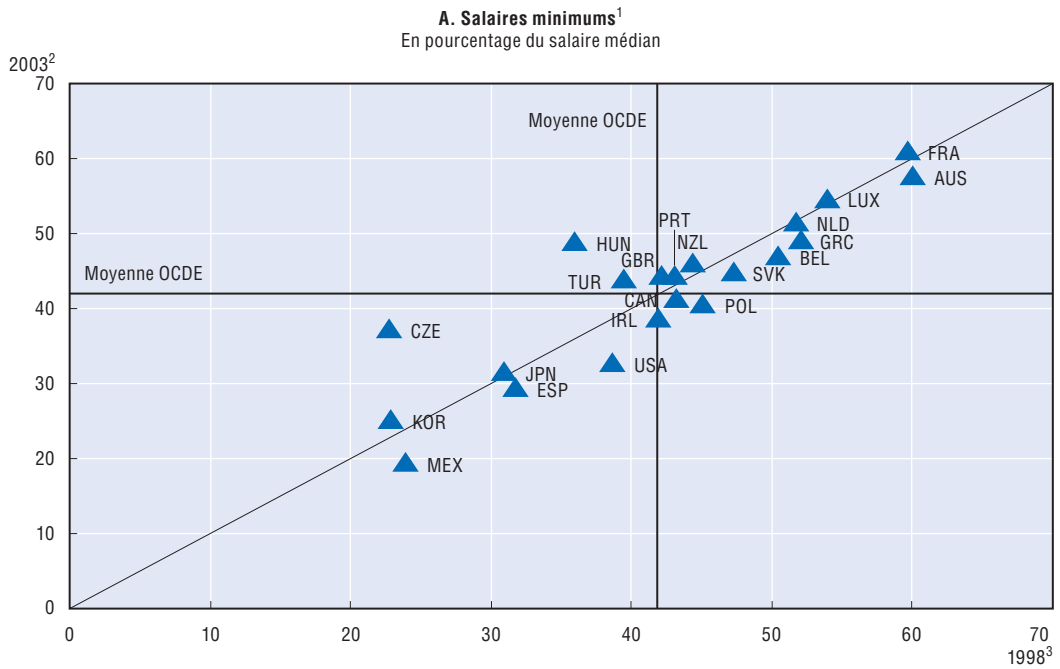


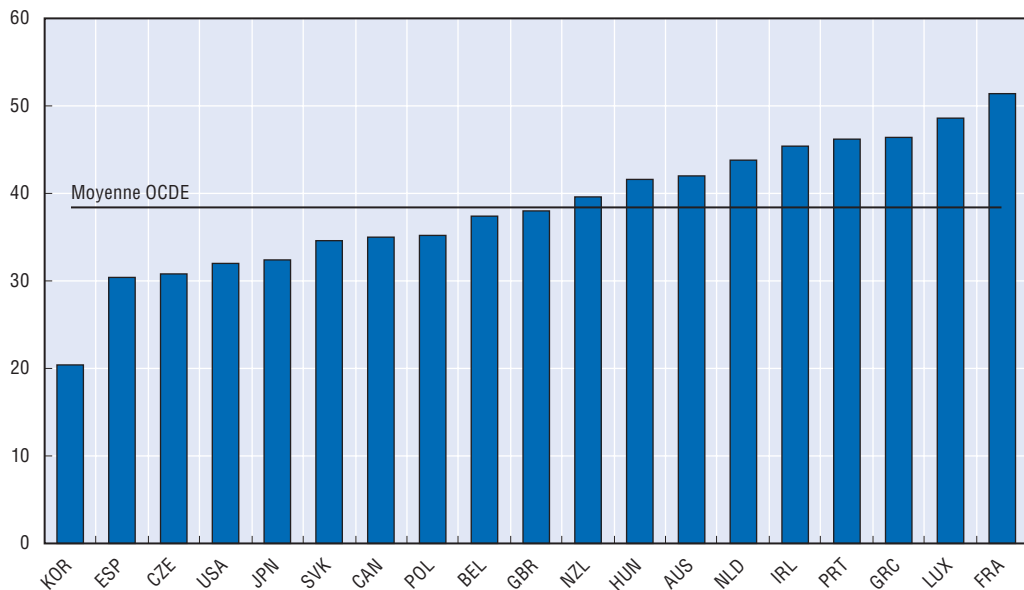
ANNEXE A

Indicateurs de politique structurelle

Graphique A.1. Coût de la main-d'œuvre



B. Coût minimum de la main-d'œuvre en 2003⁴
En pourcentage du coût de main-d'œuvre pour l'ouvrier moyen



1. Les pays manquants ne possèdent pas de salaire minimum légal.
2. 2002 pour la France, la Grèce, la Hongrie et le Portugal.
3. 2000 pour l'Irlande, la République slovaque et le Royaume-Uni.
4. Le coût de la main-d'œuvre est égal au salaire plus les cotisations patronales de sécurité sociale.

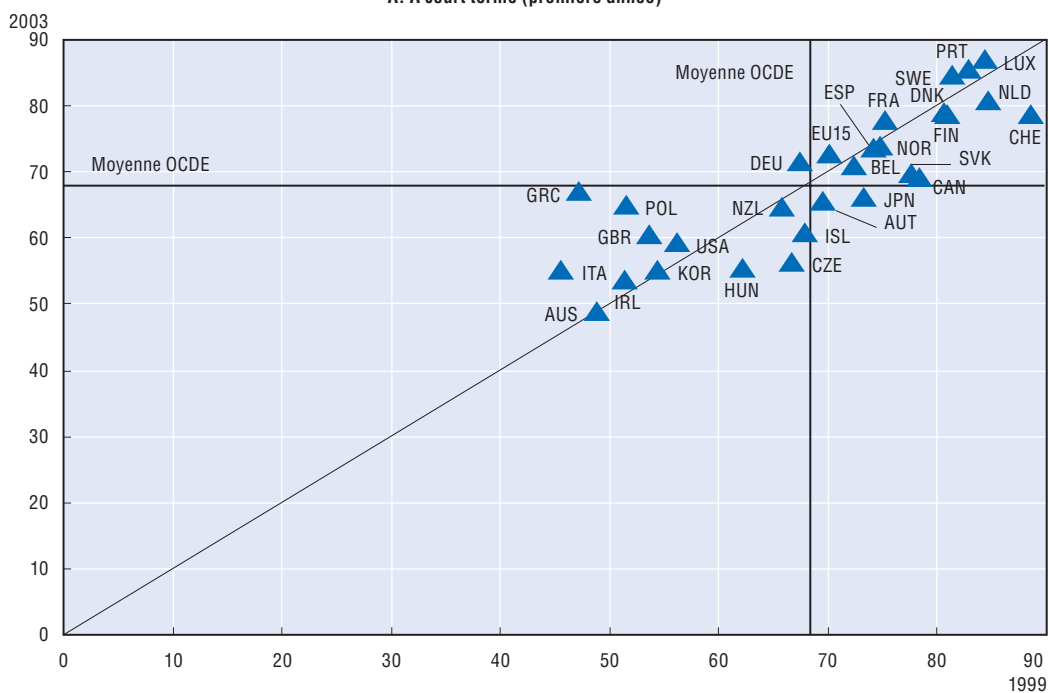
Source : Graphique A : OCDE, *Statistiques de la population active*, 2005; graphique B : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2005 et OCDE, base de données des impôts sur les salaires.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

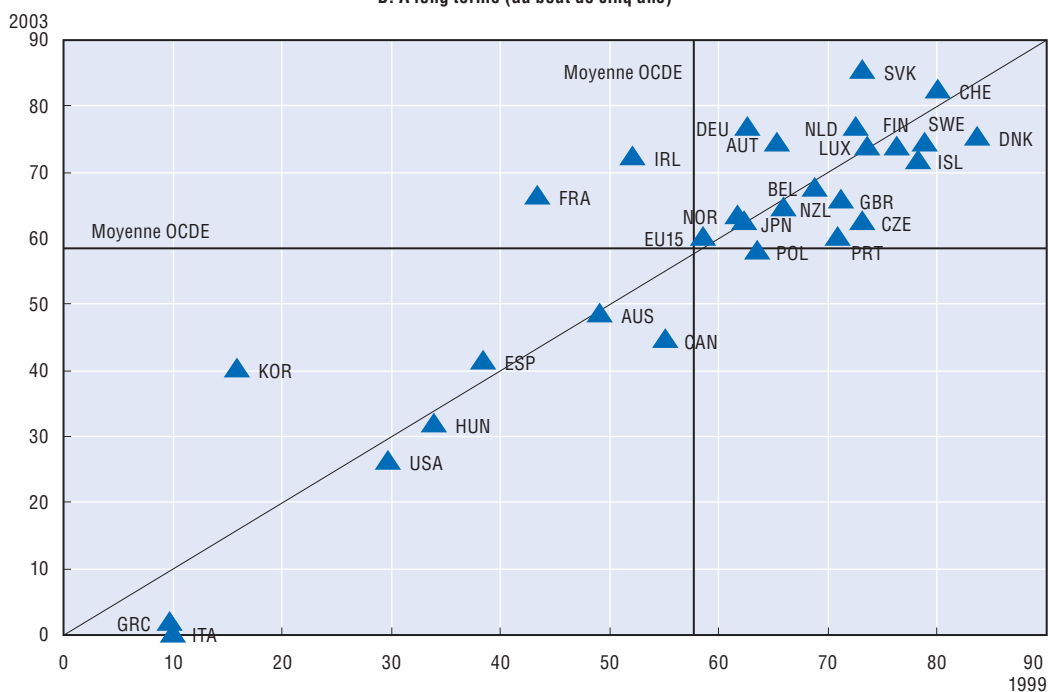
Graphique A.2. **Chômage : taux nets de remplacement**^{1, 2}

En pourcentage du salaire

A. À court terme (première année)



B. À long terme (au bout de cinq ans)

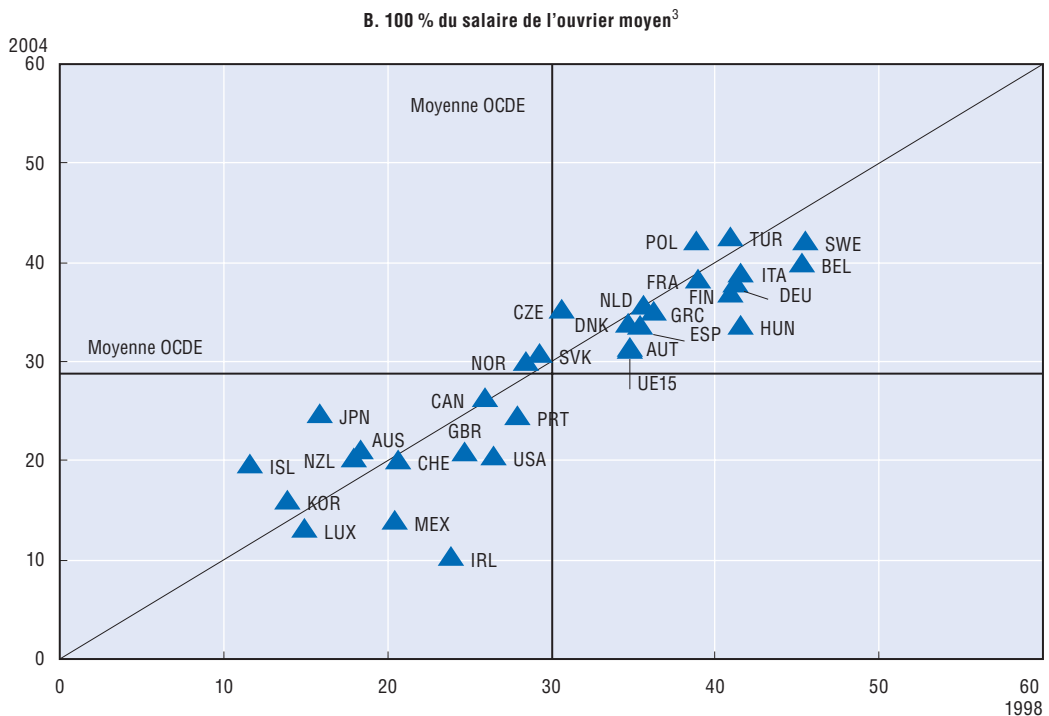
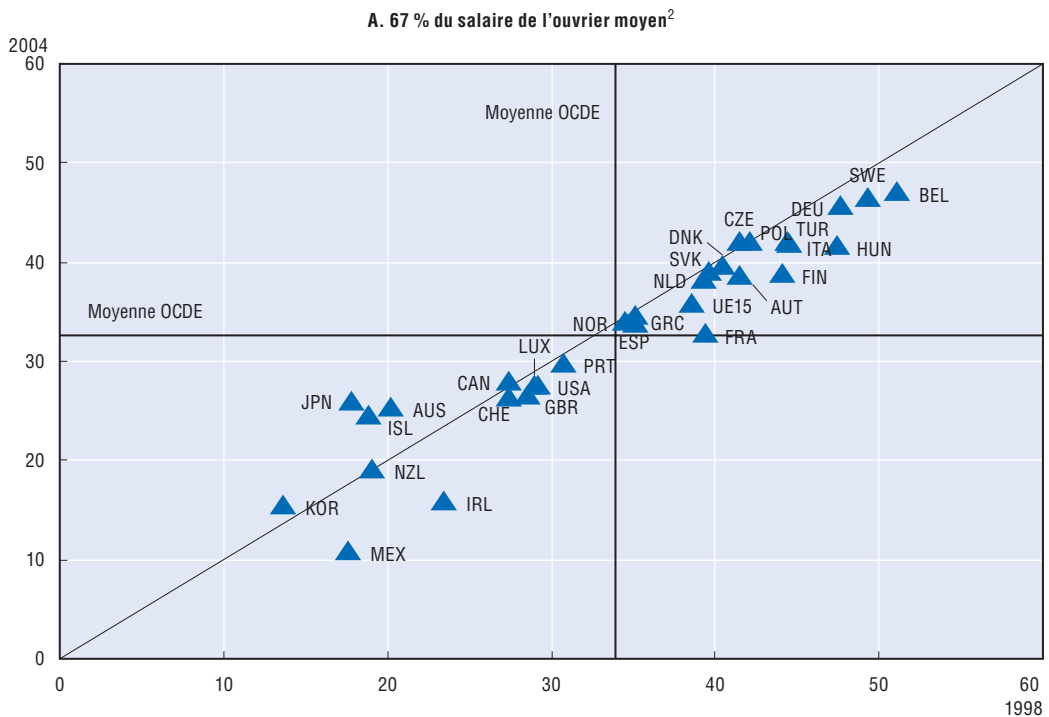


1. Moyenne des taux de remplacement pour les chômeurs qui percevaient 67 % et 100 % du salaire de l'ouvrier moyen lorsqu'ils ont perdu leur emploi.
2. La comparabilité dans le temps des taux nets de remplacement peut être compromise par des changements de méthodologie ou de définition entre deux périodes.

Source : OCDE, base de données des prestations et des salaires.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.3. **Coin fiscal moyen**¹
En pourcentage de la rémunération totale du travail



1. Différence entre la rémunération totale versée par l'employeur et le salaire net, en pourcentage de la rémunération totale. Sont donc prises en compte à la fois les cotisations patronales de sécurité sociale et les cotisations salariales.
2. Célibataire sans enfant.
3. Couple avec deux enfants, moyenne de trois situations familiales.

Source : OCDE, base de données des impôts sur les salaires.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

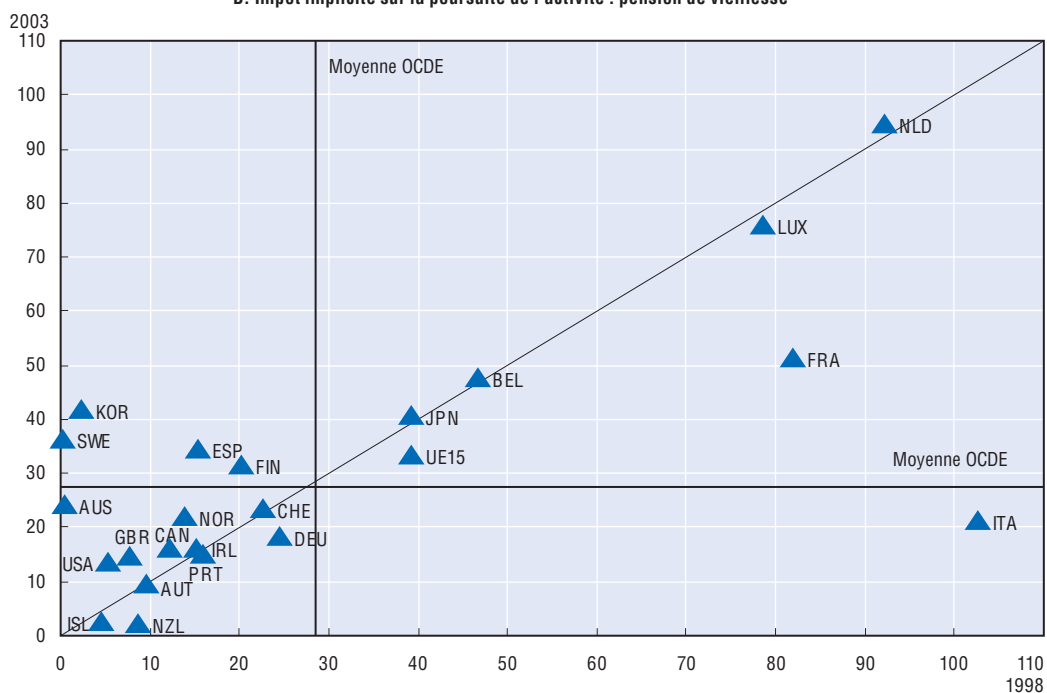
Graphique A.4. Fiscalité du travail

En pourcentage du salaire de l'ouvrier moyen

A. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : retraite anticipée^{1,2}



B. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité : pension de vieillesse^{2,3}



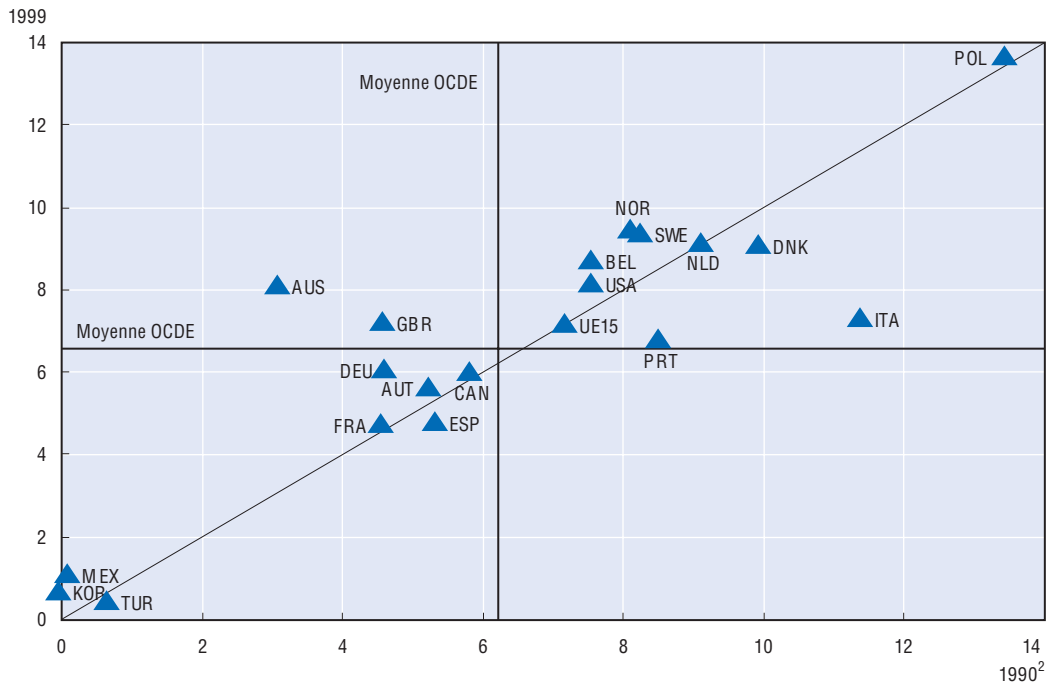
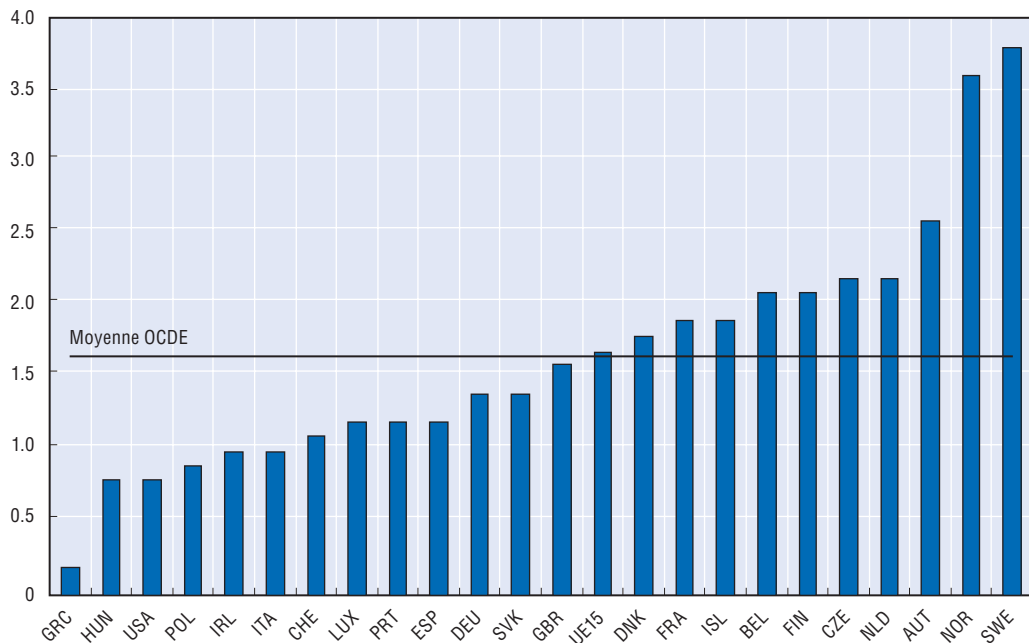
1. Impôt implicite moyen sur la poursuite de l'activité dans le cadre d'une retraite anticipée, pour les personnes âgées de 55 et de 60 ans.

2. UE15, à l'exclusion du Danemark et de la Grèce.

3. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité dans le cadre d'une retraite normale, pour les personnes âgées de 60 ans.

Source : OCDE, Réformes économiques : Objectif croissance, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.5. **Garantie de ressources : régimes d'invalidité et de congé maladie**A. Pourcentage de la population d'âge actif sans emploi qui perçoit des prestations d'invalidité¹B. Nombre de semaines perdues pour congé maladie en 2002³

1. UE15, à l'exclusion de la Finlande, de la Grèce, de l'Irlande et du Luxembourg.
2. 1995 pour l'Autriche, le Mexique et la Pologne.
3. Il est possible que le chiffre indiqué pour les États-Unis ne soit pas strictement comparable dans la mesure où il provient d'une source différente et se réfère à l'année 2003.

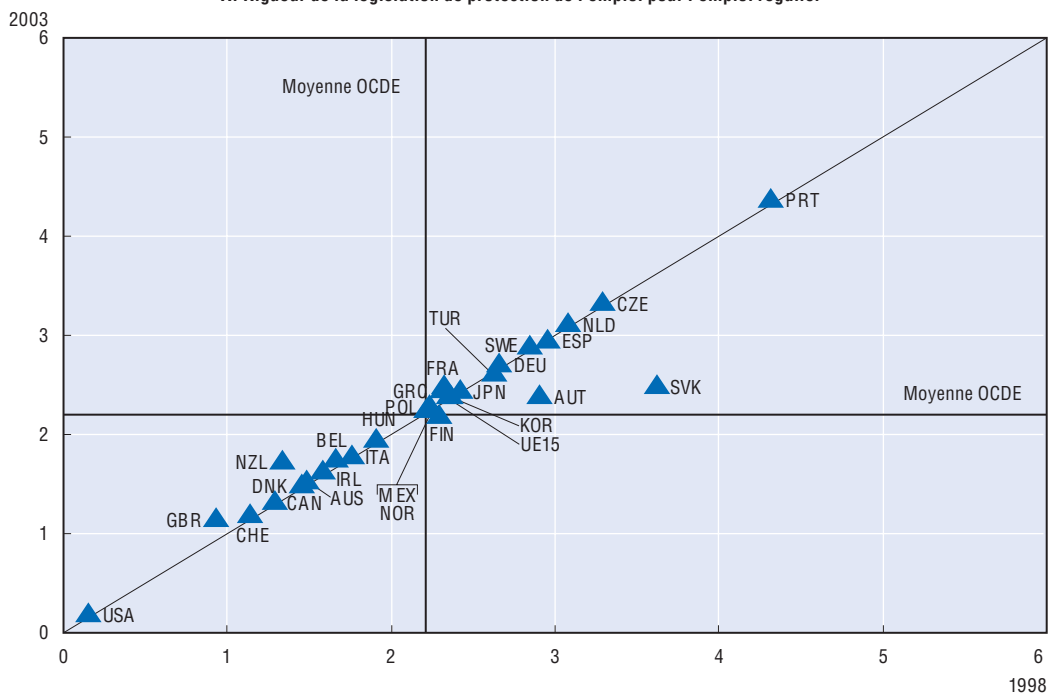
Source : Graphique A : OCDE, *Transformer le handicap en capacité*, 2003 et *National Compensation Survey* pour les États-Unis; graphique B : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2004.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

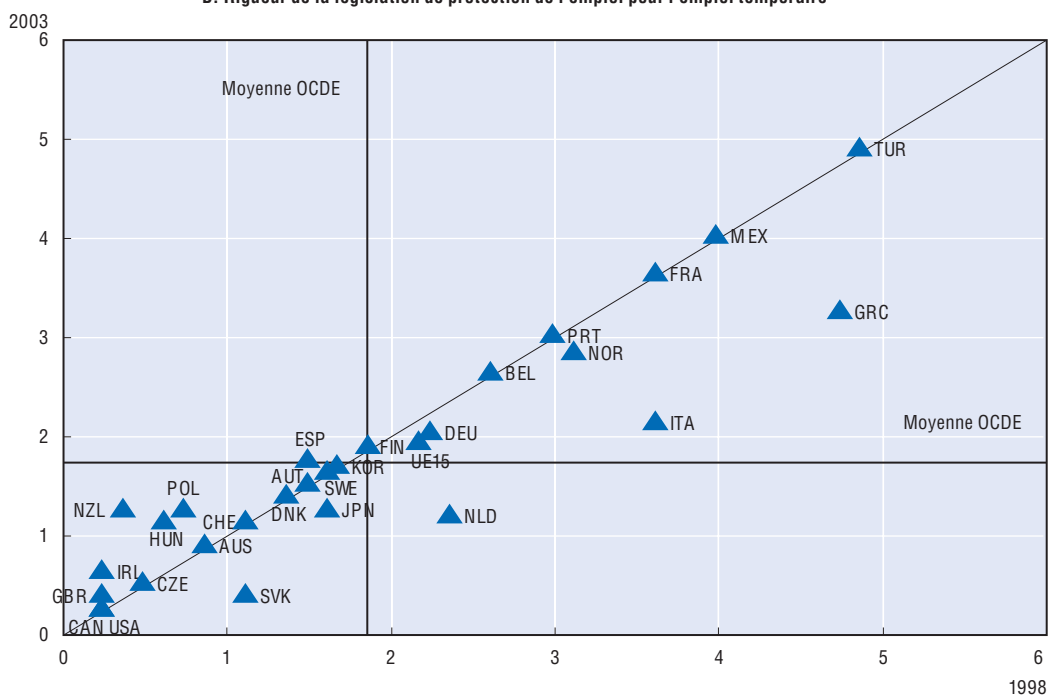
Graphique A.6. Législation sur la protection de l'emploi

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Rigueur de la législation de protection de l'emploi pour l'emploi régulier¹



B. Rigueur de la législation de protection de l'emploi pour l'emploi temporaire^{1,2}



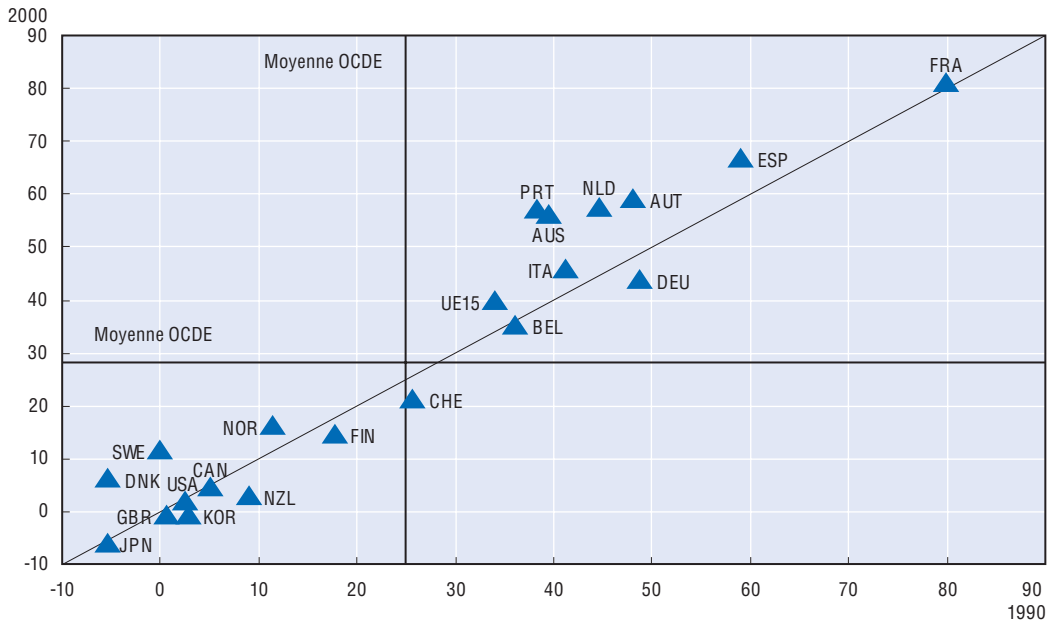
1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

2. Pour l'Espagne, le chiffre indiqué diffère de celui qui figure dans l'édition 2004 des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE, en raison d'une réévaluation de la réglementation applicable dans ce domaine.

Source : *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE, 2004.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.7. **Différence entre les taux de couverture des conventions collectives et les taux de densité syndicale**^{1, 2}



1. Le taux de couverture des conventions collectives est égal au pourcentage de travailleurs couverts par une convention collective, qu'ils soient ou non syndiqués. La densité syndicale est égale au pourcentage de salariés adhérant à un syndicat. Chaque point de données du graphique correspond à la différence arithmétique simple entre les deux pourcentages.
2. Pour la densité syndicale, les années prises en compte au lieu de 2000 sont respectivement 1998 pour l'Espagne et 2001 pour la Suisse.

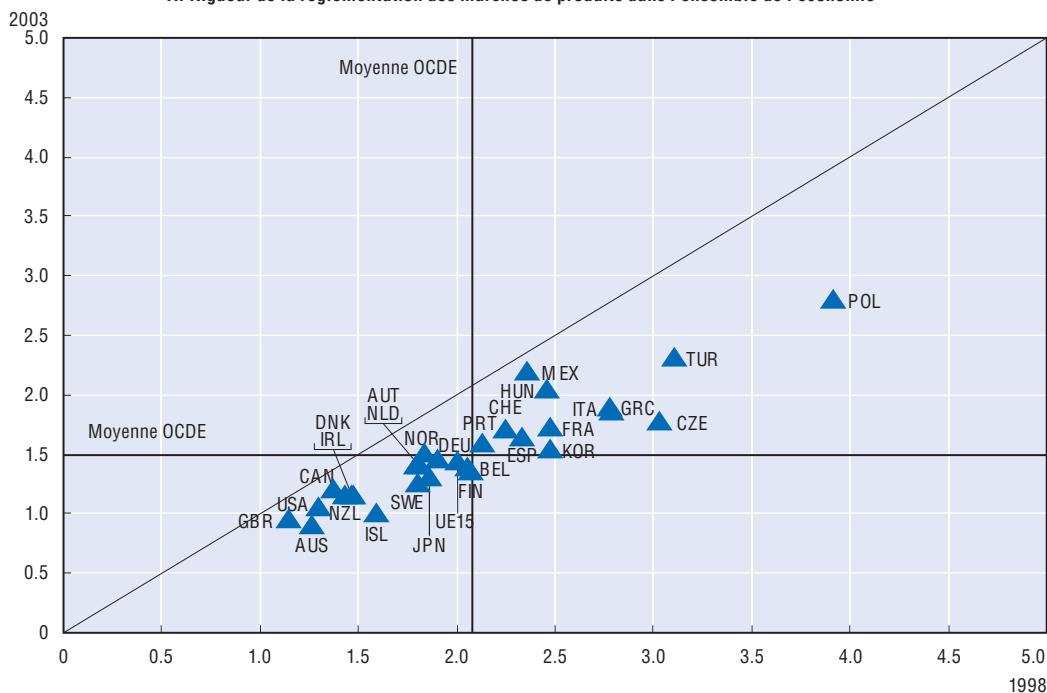
Source : *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2004.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

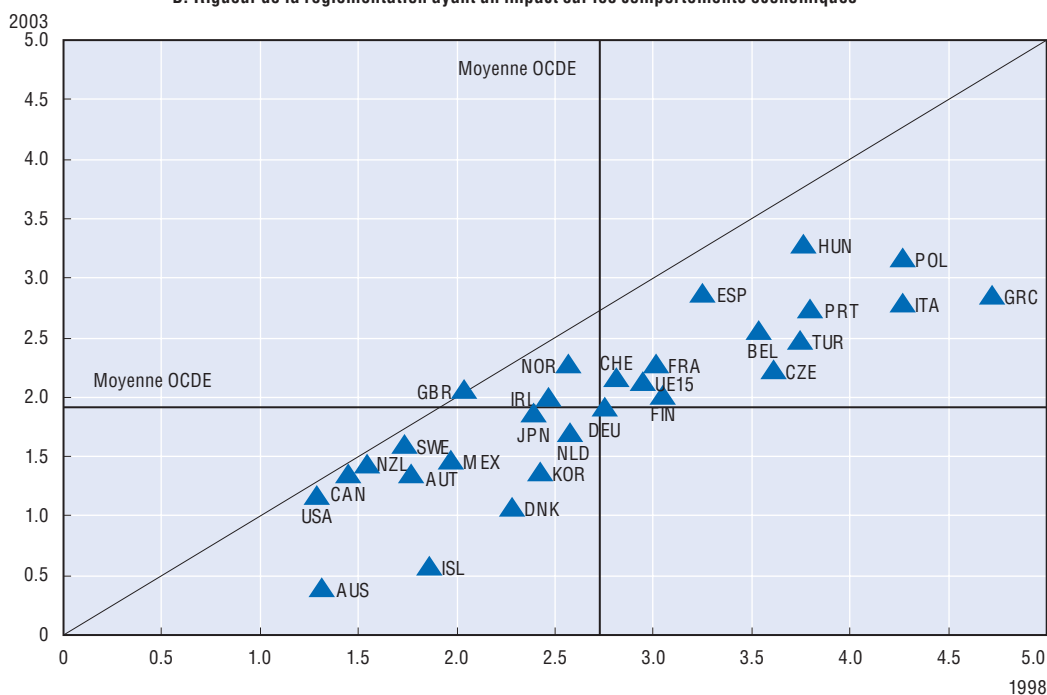
Graphique A.8. Réglementation des marchés de produits

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Rigueur de la réglementation des marchés de produits dans l'ensemble de l'économie¹



B. Rigueur de la réglementation ayant un impact sur les comportements économiques^{1,2}



1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

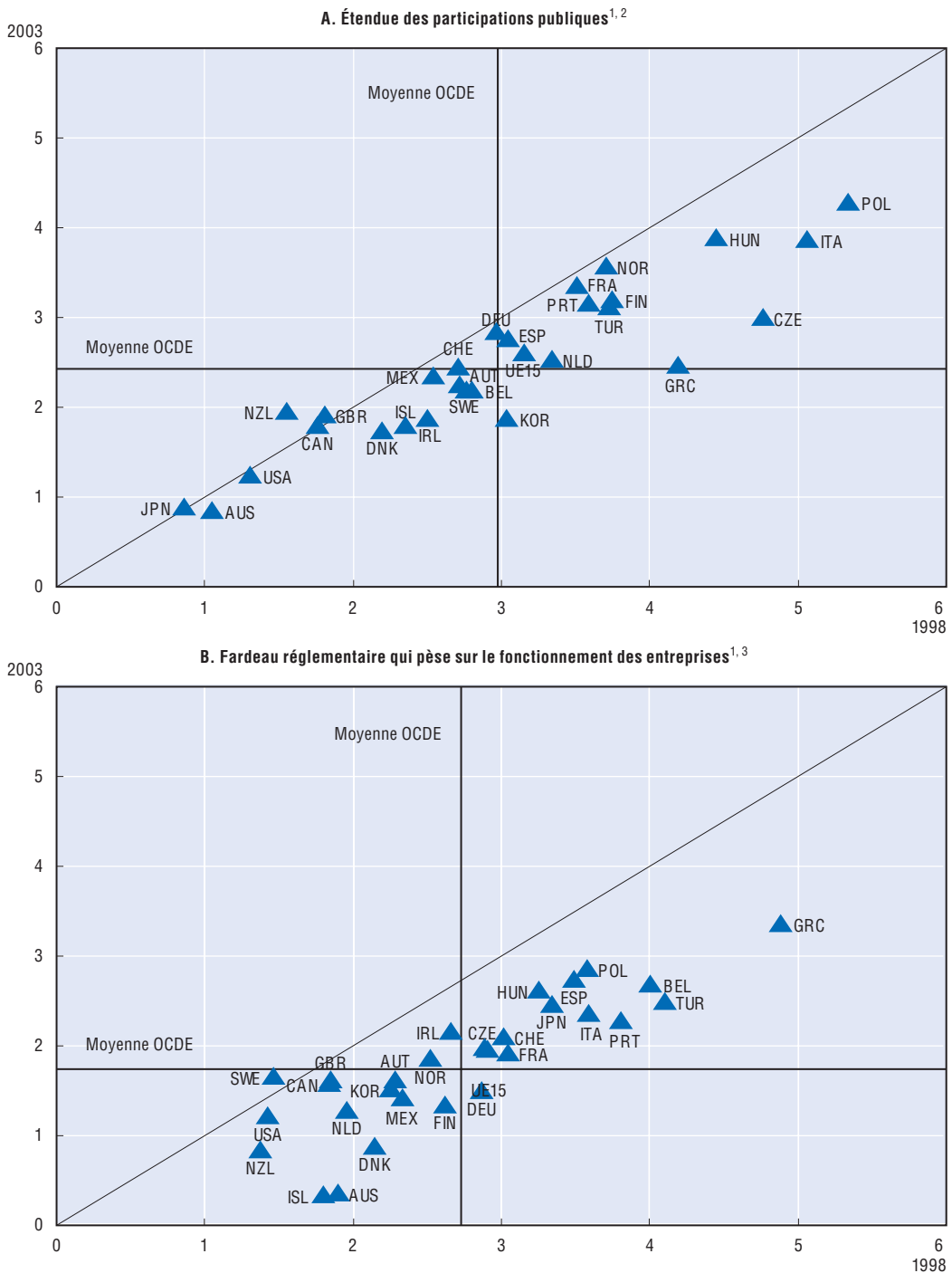
2. La réglementation économique comprend toutes les dispositions législatives et réglementaires affectant la gouvernance privée et la concurrence sur les marchés de produits, tels que les contrôles étatiques et les obstacles juridiques à l'entrée sur les marchés concurrentiels.

Source : OCDE, *Réformes économiques : Objectif croissance*, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.9. Contrôle étatique sur les activités des entreprises

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif



1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

2. Recouvre le champ et la taille du secteur des entreprises publiques, ainsi que le contrôle direct étatique sur les entreprises industrielles et commerciales (par le biais de droits de vote ou d'organes d'origine législative). Bien qu'une priorité d'action ait été sélectionnée sur la base de cet indicateur pour la République slovaque, ce pays ne figure pas dans ce graphique, l'observation pour l'année 1998 n'étant pas disponible. La valeur de l'indice pour l'année 2003 est 1.9.

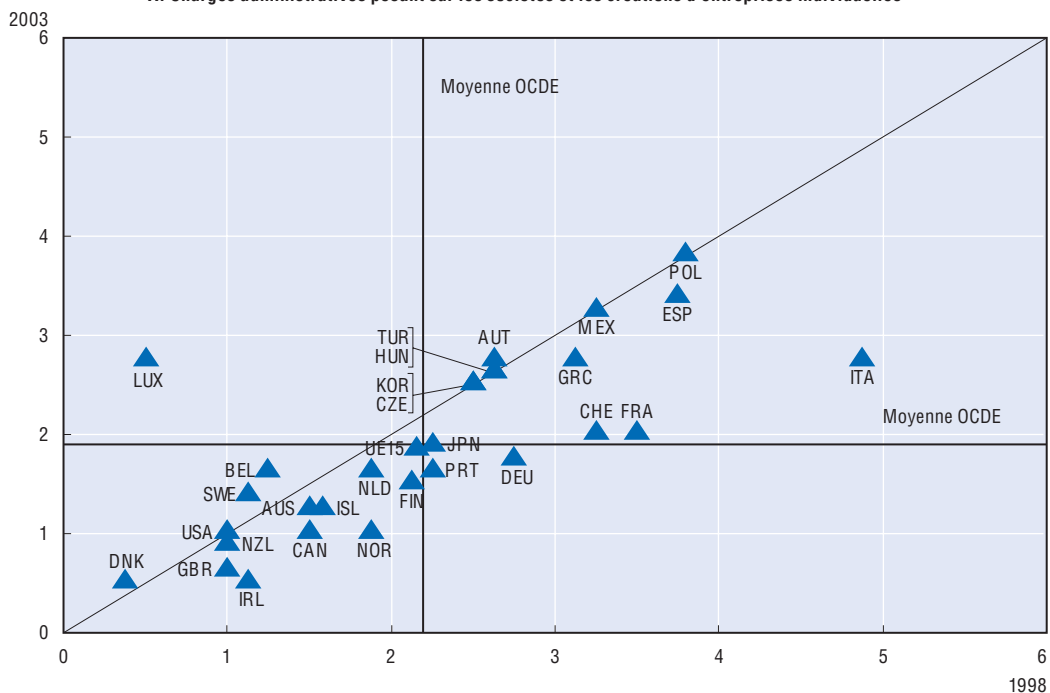
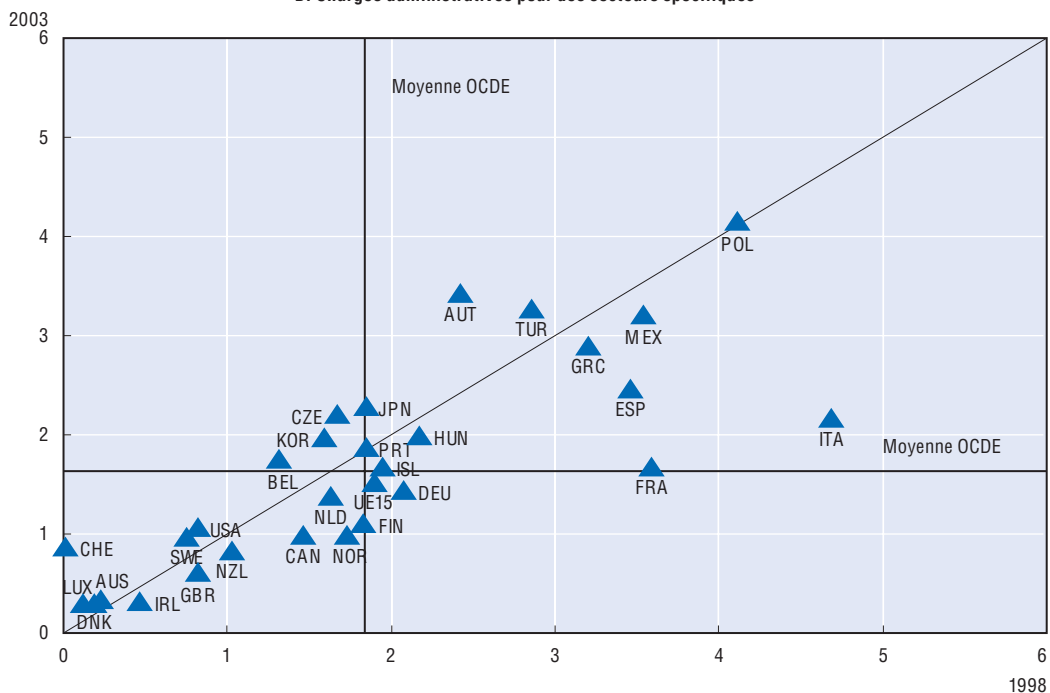
3. Reflète l'intervention de l'État dans les activités des entreprises par le biais de mesures de contrôle des prix ou de réglementations impératives.

Source : OCDE, *Réformes économiques : Objectif croissance*, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.10. **Obstacles à l'activité d'entreprise**

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Charges administratives pesant sur les sociétés et les créations d'entreprises individuelles**B. Charges administratives pour des secteurs spécifiques**

Source : OCDE, Réformes économiques : Objectif croissance, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

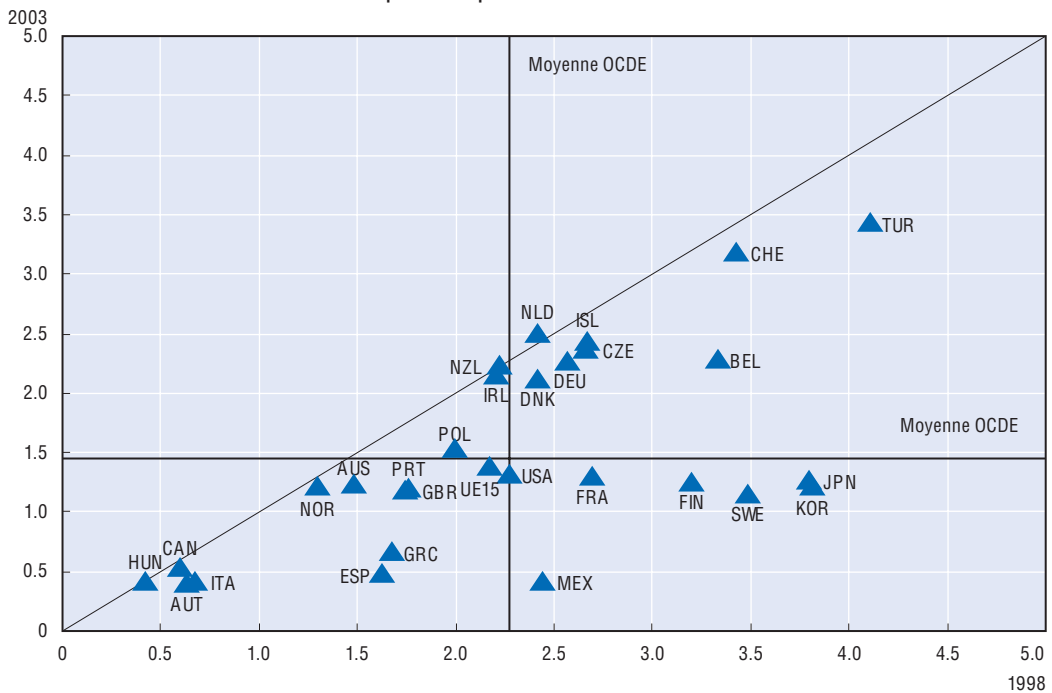
Graphique A.11. Obstacles à l'entrée

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

A. Obstacles juridiques à l'entrée dans les différentes branches d'activité¹



B. Complexité des procédures administratives^{1,2}



1. UE15, à l'exclusion du Luxembourg.

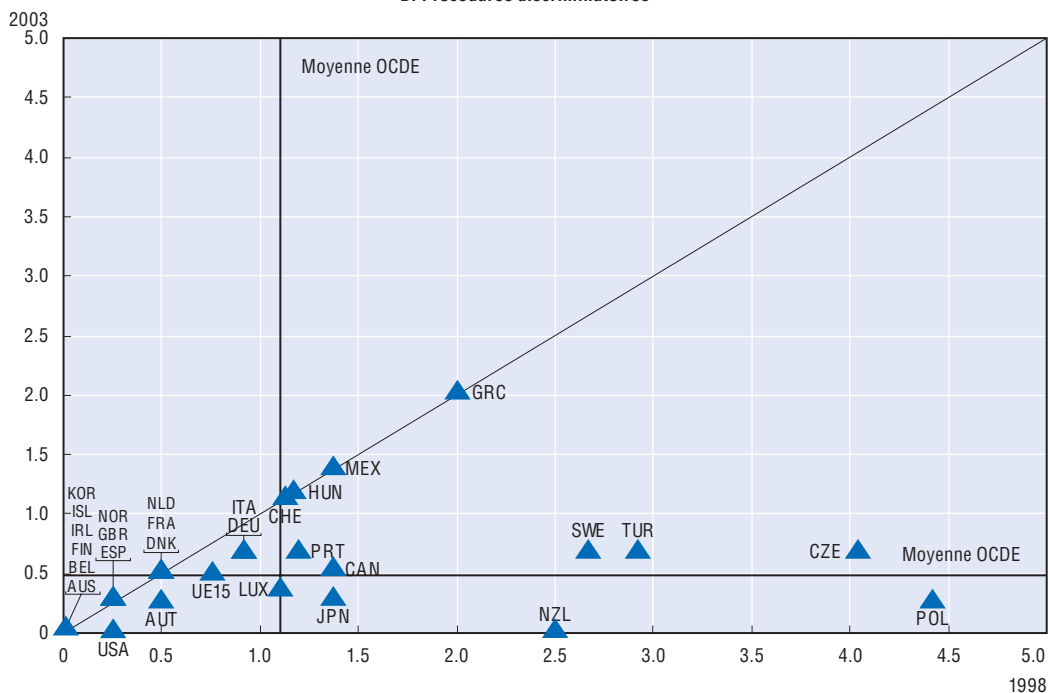
2. Reflète la complexité du processus de communication par les pouvoirs publics des règles et procédures, ainsi que la complexité des systèmes d'autorisations et de permis. Se réfère à l'indicateur de l'opacité réglementaire et administrative.

Source : OCDE, Réformes économiques : Objectif croissance, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.12. **Obstacles à l'investissement direct étranger**

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

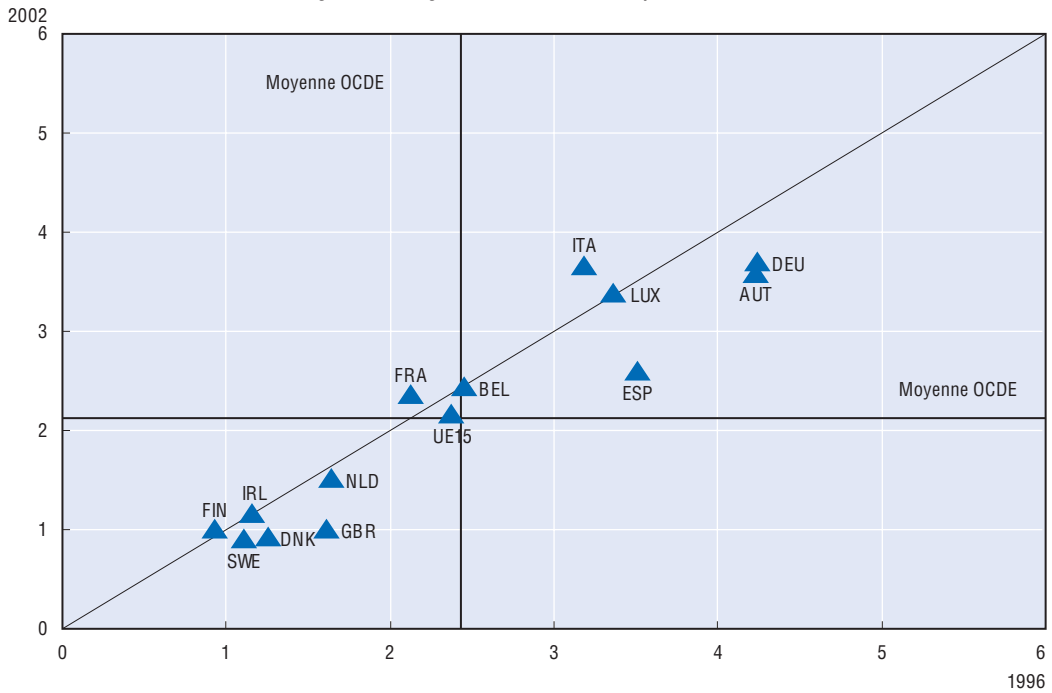
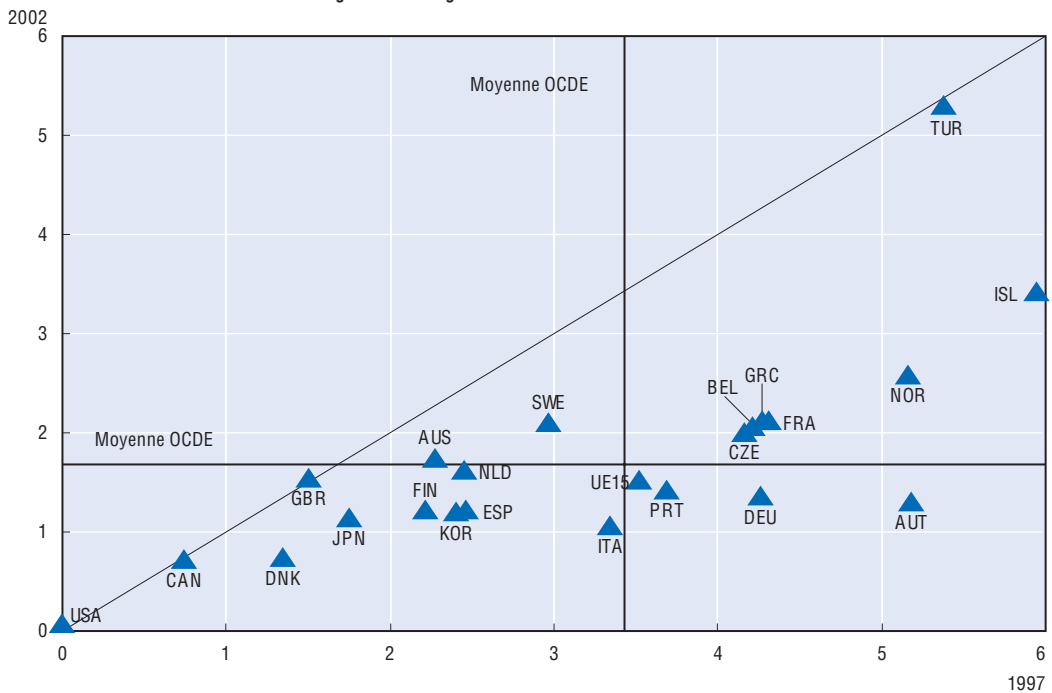
A. Obstacles aux prises de participations**B. Procédures discriminatoires**

Source : OCDE, Réformes économiques : Objectif croissance, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.13. **Réglementation sectorielle**

Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

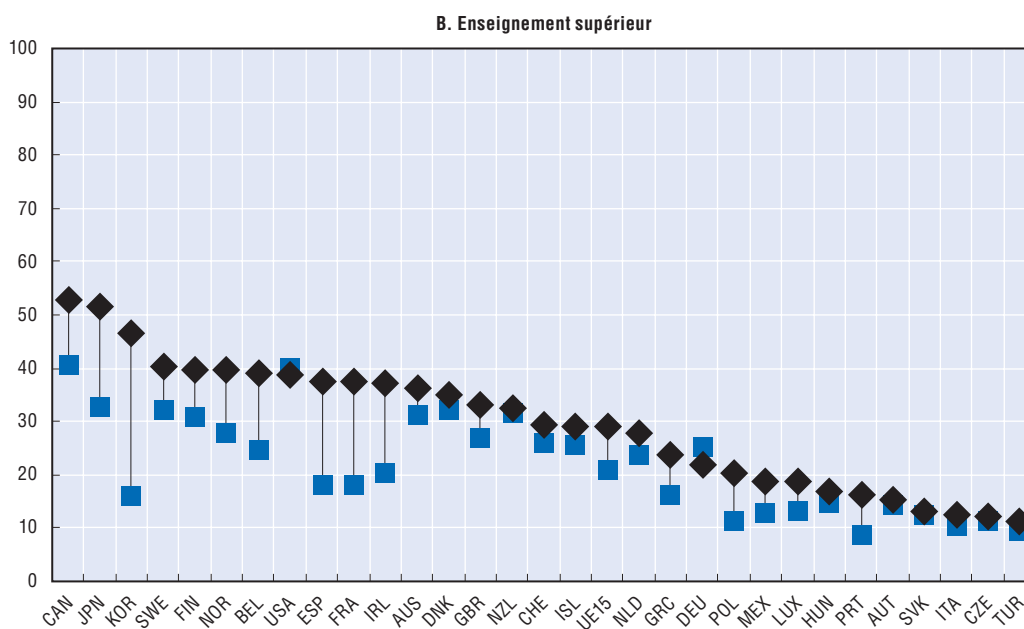
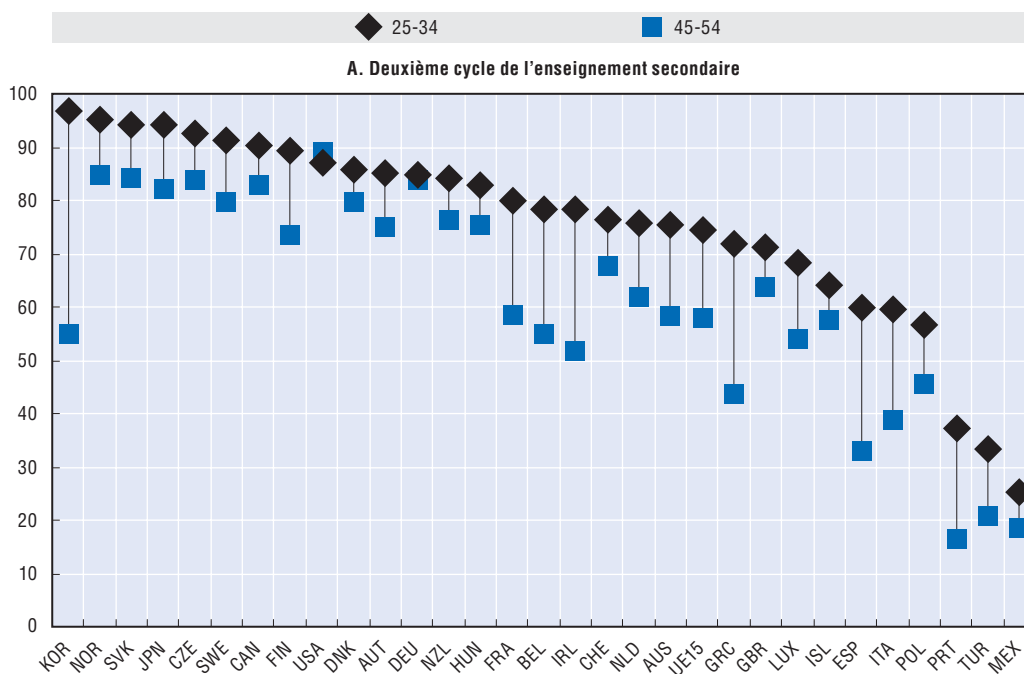
A. Rigueur de la réglementation des services professionnels¹**B. Rigueur de la réglementation des télécommunications**

1. Indice de réglementation des services professionnels (services comptables, juridiques, d'ingénierie et d'architecture). Bien qu'une priorité d'action ait été sélectionnée sur la base de cet indicateur pour le Canada et le Japon, ces pays ne figurent pas dans ce graphique, les observations pour l'année 2002 n'étant pas disponibles. Les valeurs des indices le Canada et le Japon pour l'année 1996 sont 2.6 et 3.2, respectivement.

Source : Commission européenne et OCDE.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

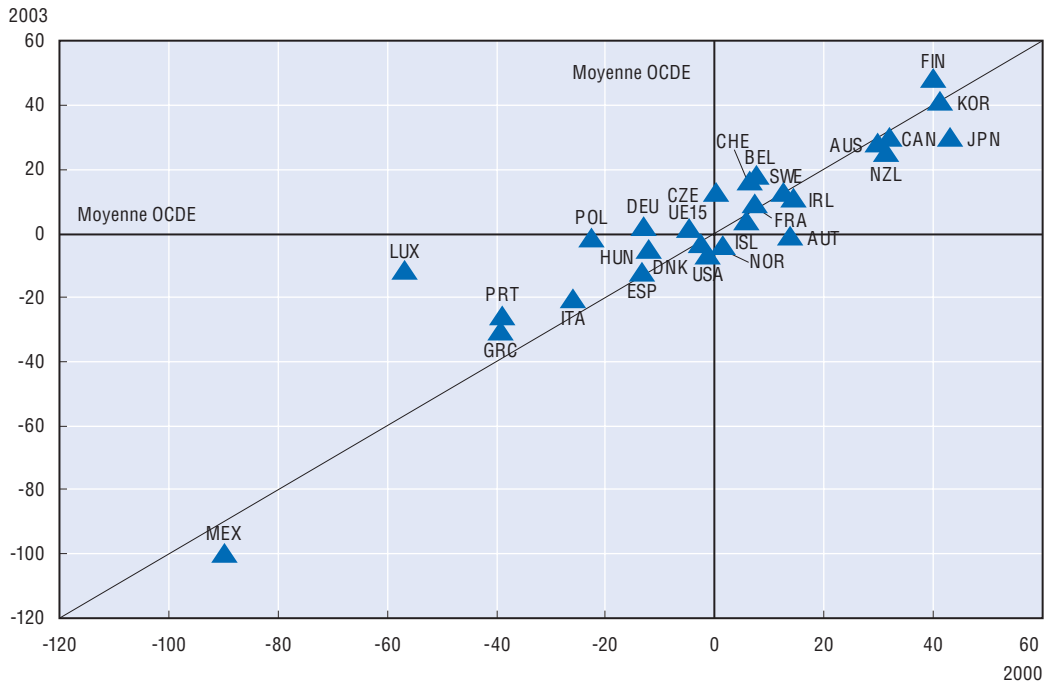
Graphique A.14. **Niveaux d'instruction en 2003**
 Pourcentage de la population de 25 à 34 ans et de 45 à 54 ans



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2005.

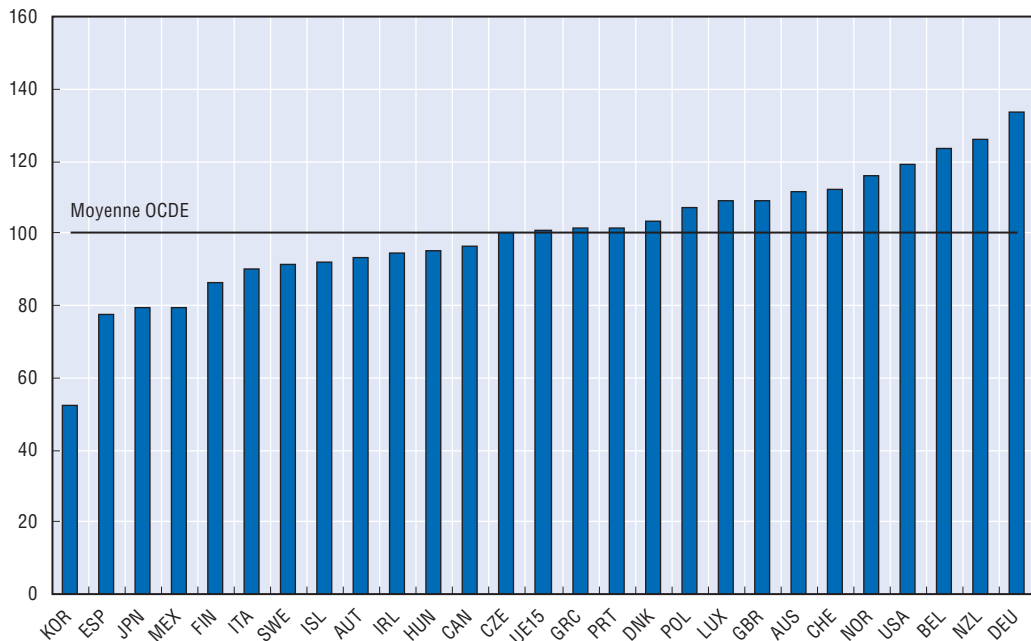
StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.15. Résultats éducatifs

A. Moyenne des scores PISA en lecture, mathématiques et sciences¹

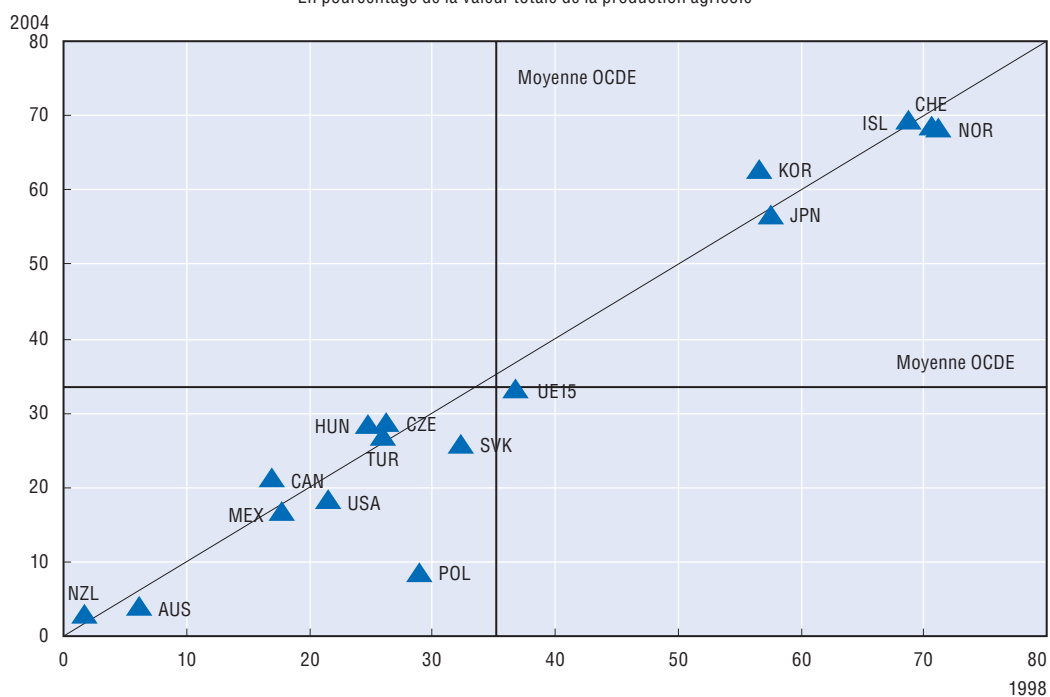
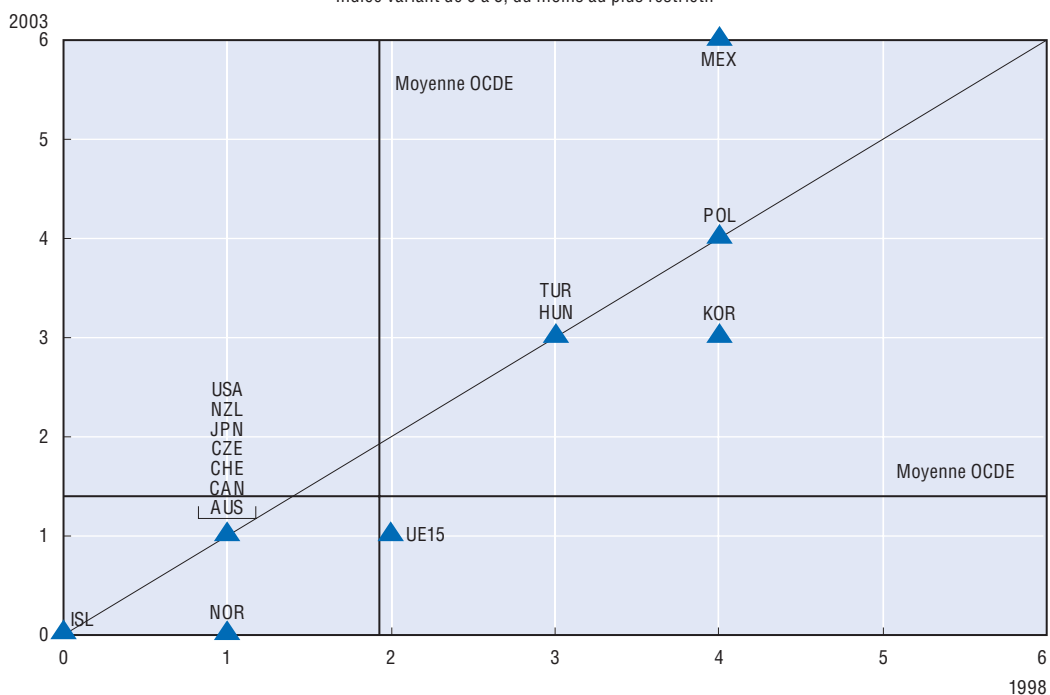
B. Variation des résultats des élèves en 2000

Pourcentage de la variation moyenne des résultats des élèves dans la zone OCDE



1. PISA: Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

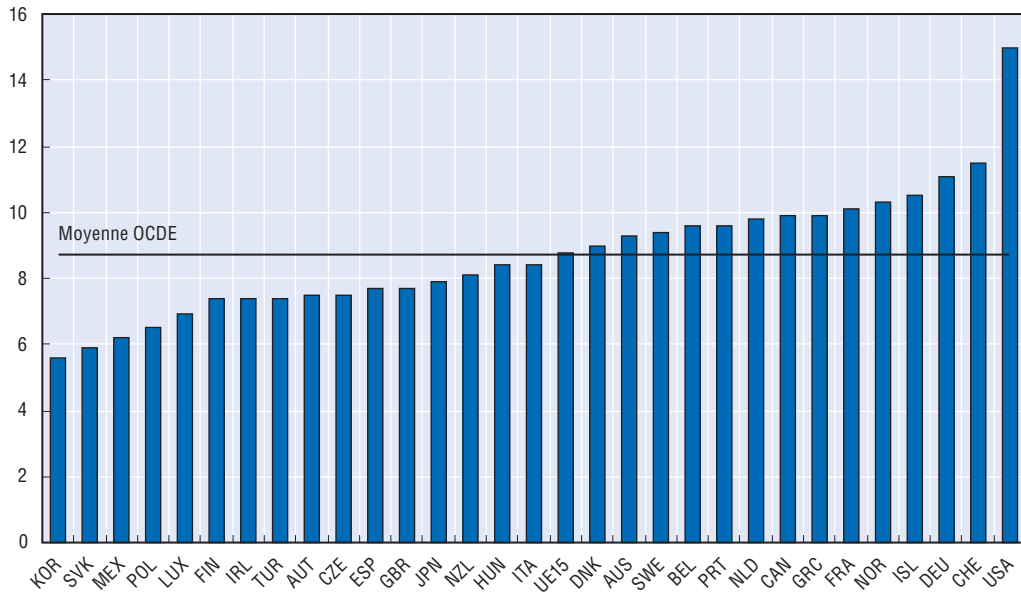
Source : Graphique A : OCDE, *Apprendre aujourd'hui, réussir demain*, PISA 2003; graphique B : OCDE, *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie*, PISA 2000.StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.16. **Obstacles au commerce extérieur****A. Estimation du soutien aux producteurs dans l'agriculture¹**
En pourcentage de la valeur totale de la production agricole**B. Importance des droits de douane**
Indice variant de 0 à 6, du moins au plus restrictif

1. Une seule estimation du soutien aux agriculteurs est calculée pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.
Source : Graphique A : OCDE, base de données des estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs; graphique B : OCDE, Réformes économiques : Objectif croissance, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.17. **Dépenses de santé en 2003¹**
Pourcentage du PIB

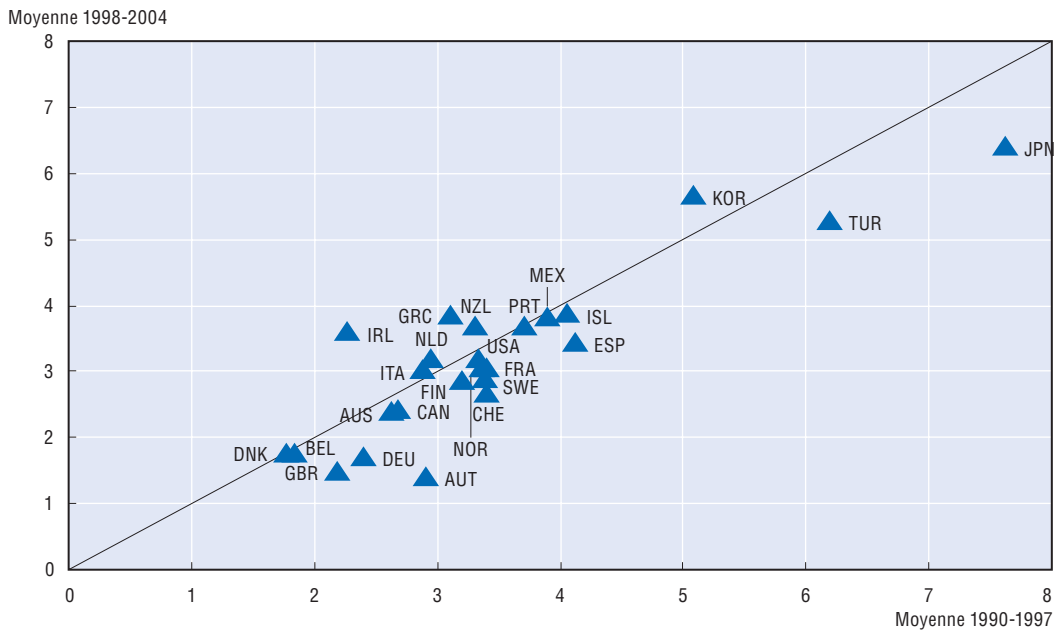


1. 2002 pour l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni.

Source : OCDE, base de données des dépenses de santé.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Graphique A.18. **Investissement public**
Pourcentage du PIB



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 78.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/880221886842>

Table des matières

Partie I

Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies en 2005

Chapitre 1. Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies en 2005 : une vue d'ensemble	9
Introduction	10
Politiques visant à améliorer la productivité du travail	11
Politiques visant à accroître l'utilisation de main-d'œuvre	16
Chapitre 2. Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies en 2005 : notes par pays	21

Partie II

Encourager l'innovation

Chapitre 3. Encourager l'innovation : bilan et politiques	55
Introduction	56
La mesure de l'innovation	57
Les déterminants de l'innovation et les politiques qui l'influencent	63
De l'analyse générale à des recommandations par pays	78
Notes	80
Bibliographie	82
Chapitre 4. Notes par pays sur l'innovation	85

Partie III

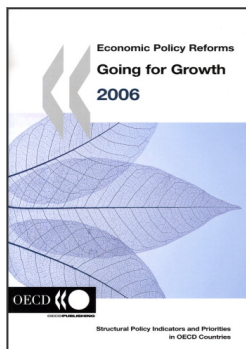
Études thématiques

Chapitre 5. Régulation des systèmes financiers et croissance économique	119
Introduction	120
Développement financier et performance	120
Réglementation publique du système financier	125
L'impact de la réglementation financière sur la performance économique	131
Notes	132
Bibliographie	132

Chapitre 6. Indicateurs alternatifs du bien-être	133
Indicateurs alternatifs du bien-être	134
Mesure monétaire du bien-être	135
Les indicateurs non monétaires du bien-être	141
Résumé et conclusions	146
Notes	147
Bibliographie	147
Annexe A. Indicateurs de politique structurelle	149

Dans cet ouvrage, il est fait référence aux codes ISO des pays et de leur monnaie. Ces codes sont attribués par l'Organisation internationale de standardisation (ISO). En voici la liste (les codes ISO des pays apparaissent par ordre alphabétique).

Code ISO du pays	Nom du pays	Code ISO de la monnaie
AUS	Australie	AUD
AUT	Autriche	EUR
BEL	Belgique	EUR
CAN	Canada	CAD
CHE	Suisse	CHF
CZE	République tchèque	CZK
DEU	Allemagne	EUR
DNK	Danemark	DKK
ESP	Espagne	EUR
EU	Union européenne (15 membres avant l'élargissement de 2004)	n.a.
FIN	Finlande	EUR
FRA	France	EUR
GBR	Royaume-Uni	GBP
GRC	Grèce	EUR
HUN	Hongrie	HUF
IRL	Irlande	EUR
ISL	Islande	ISK
ITA	Italie	EUR
JPN	Japon	JPY
KOR	République de Corée	KRW
LUX	Luxembourg	EUR
MEX	Mexique	MXN
NLD	Pays-Bas	EUR
NOR	Norvège	NOK
NZL	Nouvelle-Zélande	NZD
POL	Pologne	PLN
PRT	Portugal	EUR
SVK	République slovaque	SKK
SWE	Suède	SEK
TUR	Turquie	TRL
USA	États-Unis	USD



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2006
Going for Growth

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/growth-2006-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Indicateurs de politique structurelle », dans *Economic Policy Reforms 2006 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2006-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.